

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 29 février 2024

heure de début de séance : 17h30

heure de fin de séance : 20h40

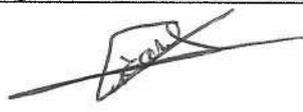
	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	M GUICHET Yoann	Principal
Secrétaire de séance	Mme VICARD Frédérique	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 16

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Approbation du compte-rendu du précédent CA – désignation secrétaire de séance		
II	Ventilation DHG 2024-2025		
III	Questions administratives et financières		
IV	Questions diverses		

Le 05/03/2024

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
	
Transmission à l'Inspecteur d'Académie	Transmission au Recteur

ETABLISSEMENT : COLLEGE PAUL RIQUET 34500 BEZIERS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29.02.2024

Sous la présidence de M. GUICHET Yoann

COMPOSITION CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024 : COLLEGE PAUL RIQUET

	Présents	Excusés	Absents
5 REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
Chef d'établissement : M. GUICHET Yoann	X		
Chef d'établissement adjoint : Mme REYNES Fanny	X		
Directeur adjoint SEGPA : Mme FRAY Anne	X		
Gestionnaire : Mme GAYRARD Luce	X		
CPE : Mme ESTIVALS-AUSSET Béatrice	X		
5 PERSONNALITES			
De la commune siège : Mme FREY		X	
De la collectivité de rattachement : Mme SAUR S. M. MARABOEUF P.		X	
Communauté d'Agglomération : Mme PISSARRO E. – remplacée par Mme NAVARRO	X		
Qualifiée : M. CORBIER Olivier			
10 REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
<i>7 au titre des personnels d'enseignement, d'éducation :</i>			
1- VICARD Frédérique	X		
2- BRIOT Nicolas	X		
3- AUBRY Rodolphe – remplacé par M BREDA	X		
4- GLAS Lauriane	X		
5- DURE Emmanuelle		X	
6- GADAL Jean-Michel - remplacée par M LEKBICH	X		
7- MATHAN Sonia	X		
<i>3 au titre des personnels administratifs – ATC :</i>			
1- REVERSO Isabelle	X		
2- MORIN Anne-Marie	X		
3- MUNOZ Catherine	X		
10 REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
<i>7 parents :</i>			
1- KHARBACHI Najah – remplacée par Mme HADET	X		
2- LE TACON Isabelle			
3- LUCIBELLO Céline	X		
4- EL BETTANI Ouafa			
5- AUBIN Marina	X		
6- PAPAZOFF Alexia	X		
7- KERKRI Tayeb	X		
<i>3 élèves :</i>			
1- SAMIR Mohamed 4 6	X		
2- SIKA SLIMI Gannat 3 4	X		
3- IZOUAOUENE Léna 3 3			
INVITES			

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 29 février 2024**
- **N° de séance : 3**

Chapitre : I **Nature : Approbation du compte rendu du précédent CA**

M. le Principal présente l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du précédent CA et désignation du secrétaire de séance
- 2- Ventilation de la Dotation Horaire Globale 2024-2025
- 3- Affaires administratives et financières
- 4- Questions diverses

M. le Principal demande l'approbation du compte rendu du dernier CA qui s'est tenu le 30 novembre 2023.

Approbation à l'unanimité.

Mme Vicard, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 29 février 2024**
 - **N° de séance : 3**
-

Chapitre : II **Nature : Ventilation DHG 2024-2025**

M. Guichet présente la répartition de la Dotation Horaire Globale 2024-2025 pour la SEGPA.

Mme Papazoff : « Les moyens alloués correspondent-ils à la réalité de la SEGPA ? Existents-ils de besoins supplémentaires qui ne seraient pas comblés ? »

Mme Fray et M. Guichet expliquent que les moyens couvrent les besoins. La dotation est la même que dans tous les autres collèges.

Proposition de la ventilation de la Dotation Horaire Globale de la SEGPA adoptée à l'unanimité.

M. Guichet présente la répartition de la Dotation Horaire Globale 2024-2025 pour le collège (hors SEGPA).

M. Guichet précise qu'il n'y a, au moment du CA, pas de texte réglementaire modificatif des horaires des élèves de tous les niveaux. Cependant les services du rectorat travaillent à la ventilation des heures avec des groupes à effectifs réduits. M. Guichet mentionne qu'il n'y a pas d'urgence à voter la ventilation de la DHG, la date limite étant le 7 juillet 2024. Les besoins de création et de suppression de postes et de BMP sont remontés avant aux services du rectorat.

M. Guichet présente la répartition des heures d'obligation réglementaire de service.

M. Guichet précise que la DHG a connu une modification depuis la présentation lors du conseil pédagogique du 6 février 2024. La demande d'augmenter les besoins en FLE a été acceptée. Il y aura donc deux postes complets en FLE à la rentrée 2024. La DHG a été abondée en lettres modernes, ce qui correspond aux heures fléchées pour le FLE.

Mme Mathan s'interroge sur le poste apparaissant vacant en ULIS.

M. Guichet répond que le coordonnateur d'ULIS du collège a été nommé à titre provisoire cette année mais que ce dernier demande à rester sur le poste.

M. Guichet présente la première étape : la répartition des heures fléchées pour les dispositifs et options du collège. Il précise que les dispositifs LCA et Mare Nostrum sont reconduits pour l'année 2024-2025.

M. Guichet indique qu'à la rentrée il est demandé au collège d'accueillir une nouvelle classe de 6^e. La capacité d'accueil du collège est de 27 divisions, ainsi que la SEGPA, la classe relais, l'ULIS, et FLE selon un diagnostic effectué il y a 3-4 ans par les services du conseil départemental.

Mme Lucibello demande si la classe supplémentaire ne va pas poser de problèmes.

M. Guichet explique que les besoins en termes d'heures seront comblés. Les besoins en termes de place, d'emploi du temps vont ajouter des contraintes mais ils seront comblés également. Le créneau de cours de 16h30 à 17h30 constitue une marge de manœuvre possible.

18h32 : départ de SAMIR Mohamed, représentant des élèves.

M. Guichet présente la deuxième étape : la répartition des heures de la marge non fléchées, qui correspondent à des choix d'établissement et constituent donc la marge de manœuvre du conseil d'administration. Il explique que la répartition des heures de marge présentée correspond à celle de l'année dernière.

M. Guichet présente la méthode de calcul du nombre d'heures pour les groupes à effectifs réduits en français et mathématiques pour les niveaux 6^e et 5^e.

Les élèves seront répartis en trois groupes, selon les résultats aux évaluations nationales de 6^e de cette année. Pour le collège :

51,6 % de l'effectif de 6^e correspond au groupe le plus faible.

29,1 % de l'effectif de 6^e correspond au groupe maîtrise fragile.

19,5 % de l'effectif de 6^e correspond au groupe maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante.

Les résultats sont similaires à ceux des collèges du département en réseau prioritaire.

Les prévisions du nombre d'élèves en 6^e pour la rentrée 2024 sont de 162 pour 175 places disponibles au collège.

M. Briot demande si la direction a des informations concernant l'ouverture du collège à Maraussan.

M. Guichet répond que son ouverture a été annoncée pour 2025 mais il n'a pas plus d'informations. Le nombre d'élèves sur le secteur de Béziers augmente.

19h09 : départ de SIKA SLIMI Gannat, représentante des élèves.

Mme Papazoff demande si la mise en place des groupes à effectifs réduits implique des heures supplémentaires pour les élèves de 6^e dans leur emploi du temps.

M. Guichet répond par la négative.

Mme Vicard demande combien d'heures de la marge sont utilisées pour mettre en place les groupes à effectifs réduits, en plus de la dotation fléchée, par rapport à l'année dernière.

M. Guichet répond qu'il y a 10 heures de delta entre l'année scolaire 2023-2024 et celle 2024-2025 pour le niveau 6^e.

Mme Vicard remarque qu'une fois les heures réparties pour les groupes à effectifs réduits en 6^e et 5^e ainsi que les options identiques, il reste environ 22h pour mettre en place des dédoublements, d'autres options.

Mme Lucibello demande s'il y a des retours ou des résultats pour les groupes de soutien mis en place cette année en mathématiques et français.

M. Breda explique qu'en mathématiques les collègues sont plutôt satisfaits du co-enseignement pour l'encadrement des élèves, mais qu'un bilan sur les résultats n'est pas encore possible.

Mme Lucibello soulève le fait que l'on va à nouveau changer pour un nouveau dispositif, que cela peut devenir compliqué.

19h32 : départ de Mme NAVARRO.

M. Guichet présente la troisième étape : la distribution des heures de marge.

Mme Vicard s'interroge sur le choix de ne pas avoir maintenu les demi-groupes en 3^e en histoire-géographie-EMC.

M. Guichet répond que le choix a été fait d'attribuer les heures restantes suivant les matières fragilisées vis-à-vis des postes des enseignants, notamment les matières scientifiques (SVT, physique-chimie, technologie). Le choix se porte aussi sur ces matières afin de permettre des travaux pratiques. Les langues vivantes sont aussi favorisées en 4^e pour préparer l'oral de langues de ce niveau.

Mme Mathan demande si la création de poste en mathématiques pour l'année 2024 est liée à la mise en place de groupes à effectifs réduits, et si c'est le cas, elle s'interroge sur la pérennité de ce poste si le dispositif n'est pas reconduit les années suivantes.

M. Guichet répond que la création de poste correspond aussi à des besoins dans la matière et que des ajustements pourront être faits sur le BMP.

Mme Lucibello s'interroge sur le fait de voter ou non la répartition ce jour, au regard de l'absence de décret.

M. Guichet indique qu'il n'y a pas d'urgence au niveau de l'établissement à figer la ventilation aujourd'hui.

Le vote de la ventilation de la DHG est reporté.

Lecture de deux motions :

- DGH
- Choc des savoirs

ETABLISSEMENT :
COLLEGE PAUL RIQUET
Place Général de Gaulle
34500 BEZIERS

CHAPITRE
ET
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 29 février 2024**
- **N° de séance : 3**

Chapitre : III Nature : Questions administratives et financières

Pas de questions administratives et financières.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 29 février 2024**
 - **N° de séance : 3**
-

Chapitre : IV **Nature : Questions diverses**

1) La professeure d'HGEMC partie à la retraite le 31 janvier 2024 n'est toujours pas remplacée, pourquoi ce poste n'est-il pas pourvu et quand le sera-t-il ?

M. Guichet indique que la direction n'a aucune réponse à apporter.

Les représentants des parents d'élèves font part de l'inquiétude des parents des élèves concernés, notamment des élèves de 3^e. Ils s'interrogent sur la pertinence d'envoyer un courrier au rectorat.

Mme Vicard demande si la raison de l'absence correspond à un manque de candidat ou à une problématique financière.

M. Guichet répond qu'un collègue AED du collège a postulé, appuyé par la direction, mais que, à ce jour les services de remplacement n'ont pas répondu à sa candidature.

2) Un professeur de musique est absent depuis le 7 novembre 2023, qu'en est-il de son remplacement ?

M. Guichet répond qu'il n'y a pas eu de remplacement faute de candidat.

3) La venue d'une classe supplémentaire nous interroge sur l'organisation et la répartition des élèves dans la cour et les locaux :

- **Les élèves de 6^e auront-ils assez de place sur la terrasse alors que les accidents de bousculade sont déjà à regretter ?**
- **Le nombre de salles, de chaises et de tables est-il garanti ?**
- **L'équipe de vie scolaire sera-t-elle renforcée pour gérer 25 élèves supplémentaires ?**
- **D'un point de vue légal, y-a-t-il une jauge concernant le collège (la cour et les salles) ? Auquel cas, est-elle respectée ?**
- **Les personnels pourront-ils toujours se garer dans l'enceinte de l'établissement ?**

M. Guichet répond que les besoins en termes de matériels (chaises, tables, salles) seront remplis. Le collège a la capacité d'accueillir la classe supplémentaire dans ses locaux.

Mme Lucibello demande si les travaux en salle 207 ont bien eu lieu.

M. Guichet répond par l'affirmative.

Mme Aubin remarque que l'obligation des élèves de 6^e de s'asseoir dans cour ne semble pas être une solution adaptée. La plupart des élèves le vivent comme une punition collective.

M. Guichet répond que cette solution n'est pas voulue comme une punition collective. Il précise qu'il peut y avoir des ajustements pour l'année prochaine. Un bilan sera dressé.

Mme Aubin remarque que le collège va accueillir une classe supplémentaire alors qu'il y a déjà des problèmes à déplorer. Elle demande quelle est la stratégie envisagée pour y faire face.

M. Guichet indique qu'il n'a pas plus de réponse à apporter sur ce point.

Fin de CA : 20h40

ETABLISSEMENT :
COLLEGE PAUL RIQUET
Place Général de Gaulle
34500 BEZIERS

CHAPITRE
ET
NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 29 février 2024**
- **N° de séance : 3**

Chapitre : **Nature : ANNEXES**

Annexe 1 : DHG